

Organisation sanitaire

Légère reprise des activités



Le dispensaire de l'Ostie à Ambohimananina vient d'être rénové et élevé. L'inauguration du nouveau bâtiment s'est déroulée samedi dernier en présence du ministre de la Santé publique, celui de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales, ainsi que de hauts responsables au sein de cette organisation sanitaire comme les membres du Conseil d'administration. A cette occasion, une centaine de membres du personnel ont été décorés. « L'extension de ce dispensaire permet d'accueillir davantage de membres et améliorer la prestation offerte par l'Ostie et ce avec l'obtention du certificat Iso 9001-2008 et la dotation de la radio numérisée », a indiqué la présidente du Conseil d'administration de l'Ostie. 50 employés vont ainsi intégrer le nouveau bâtiment dont la réhabilitation a nécessité la bagatelle de 2,6 milliards ariary. A noter que d'ici peu, un nouveau service baptisé « Ostie 24 » va grossir les rangs des services déjà offerts. Ce nouveau service travaillera toutes les 24 heures, sans interruption.

La crise n'épargne aucun secteur d'activité. Les organisations sanitaires comme l'Organisation sanitaire tananarivienne interentreprises (Ostie) fait partie des sociétés que la crise a frappées fort. Depuis l'année 2008, les membres affiliés à cette organisation sanitaire ont connu une baisse en nombre. Une diminution de l'ordre de 20% est ainsi enregistrée jusqu'à cette année 2011. « Toutefois depuis le mois de juin dernier, une légère reprise des activités a été constatée avec l'ouverture et la réouverture de quelques entreprises », a confié Zo Rakotonirainy, Directeur général de l'Ostie. A noter que les employés mis en chômage technique lors de la crise ont encore pu bénéficier de 3 mois de leur droit auprès de ces organisations sanitaires après la cessation des activités.

L'Ostie compte actuellement quelque 90 000 membres, qui sont issus de quelque 3 000 entreprises de la capitale. Toutefois, nombreux employés ne sont pas encore affiliés à de telles organisations. D'après un responsable au sein du minis-

tère de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales, environ 30% des employés ne sont pas membres des organisations sanitaires dans tout Madagascar. « Ce sont les employeurs même qui ne veulent pas inscrire leurs employés au sein des organisations alors que cela constitue une obligation comme le

stipule la loi. Mais certaines entreprises possèdent leur propre service médical autonome », a indiqué le responsable. Ce sont notamment les entreprises délocalisées dans les régions qui ne daignent pas inscrire leurs employés auprès des organisations sanitaires.

M. S.